

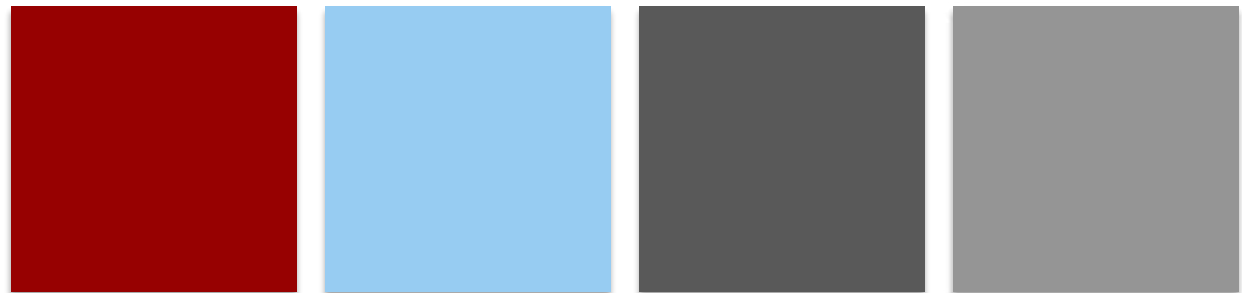
Quelles priorités et préoccupations pour les occupants ?

Réflexion à partir d'une recherche-action participative



Introduction

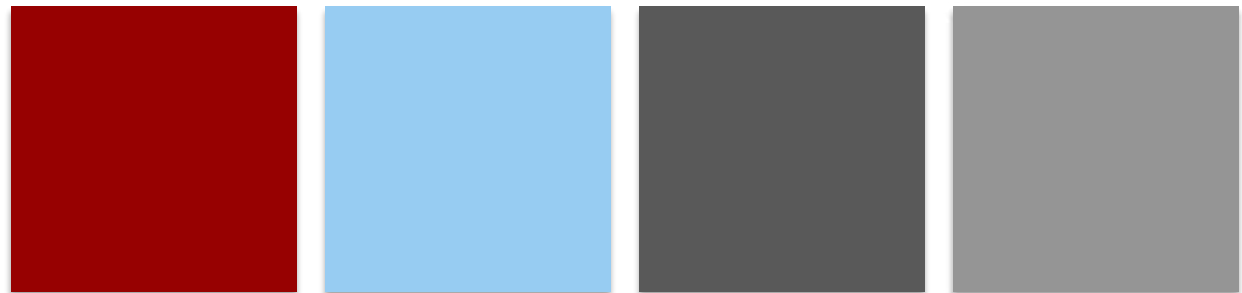
- . Réflexions issues d'une recherche-action participative au sein de financée par Innoviris au sein de la FeBUL (février 2017- février 2020)
- . Traite des occupations temporaires autogérées comme une des solutions pragmatiques à la crise du logement
- . Mises en place d'actions sur le terrain avec une série de participants (acteurs de l'occupation temporaire à Bruxelles)



PARTIE I

DE QUELS OCCUPANTS PARLE-T-ON ?

Le milieu de l'occupation temporaire à Bruxelles, un milieu pluriel



Les occupations : un milieu pluriel



Les différents types d'occupations

	Finalité recherchée	Fonctionnement	Public-cible
Occupation de nécessité	Logement temporaire pour les exclus du marché locatif	Gestion externe par des ASBL active dans le droit au logement / Autogestion	Populations « fragilisées »
Occupation militante	Promouvoir le droit à la ville (logement et activités pour tous); dénoncer la crise du logement	Autogestion via ASBL ou collectif	Mixte (classe moyenne et fragilisée)
Occupation culturelle	Promouvoir l'accès à la culture dans la ville par une série d'activités	Autogestion et/ou gestion externe via des travailleurs (ASBL)	Mixte (classe moyenne et fragilisée)
Occupation lucrative	Faire du profit par l'occupation du vide	Gestion externe par l'entreprise	Classe moyenne (parfois fragilisée)

Les occupations : un milieu pluriel



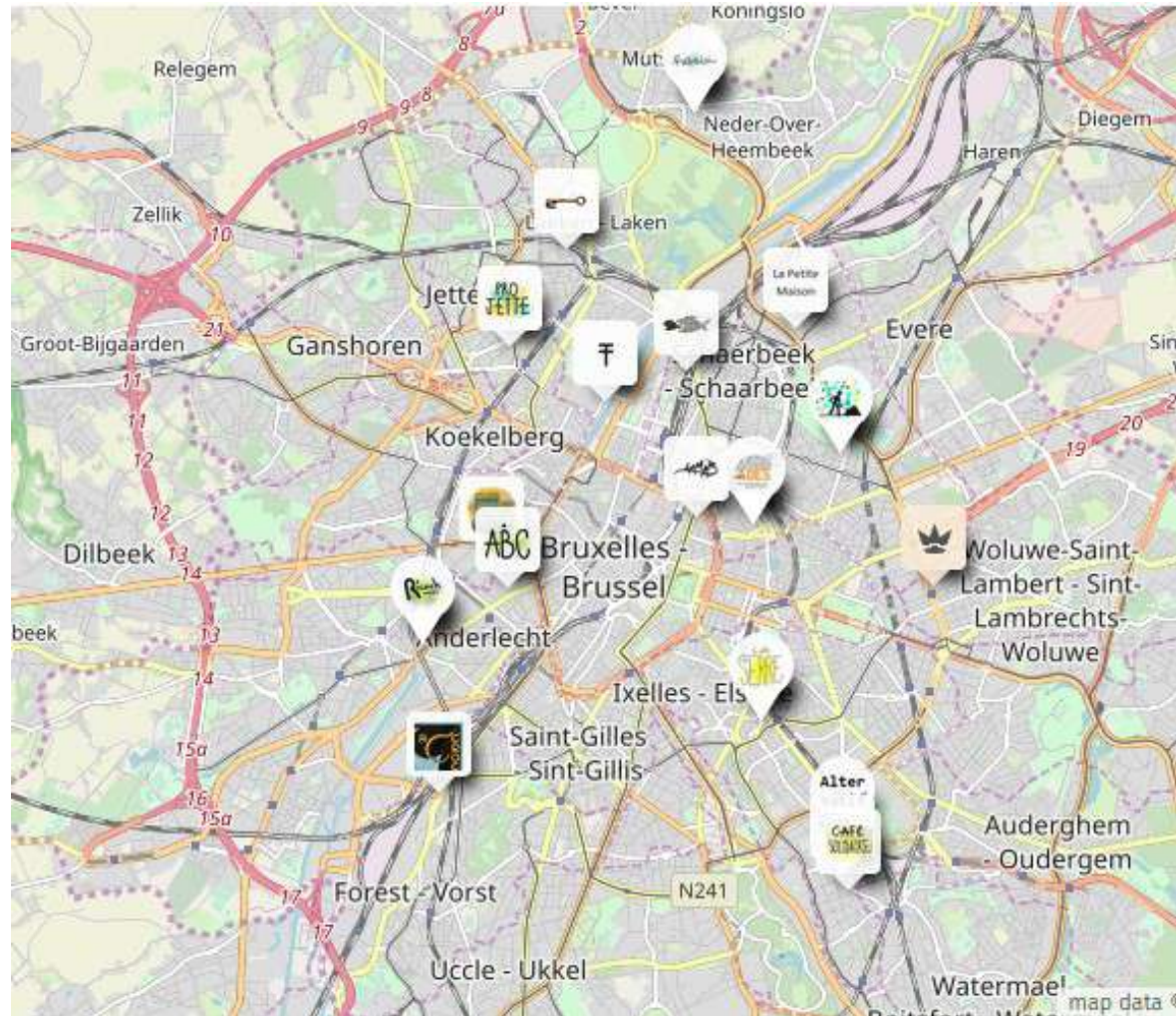
De quels occupants parle-t-on ?

- Cette présentation « transmettra » les priorités et les préoccupations de certaines occupations, selon mon analyse :
 - > Les occupations de nécessité et les occupations militantes, qui tendent à une participation maximale (dynamique d'autogestion)
- Une vingtaine de collectifs/ASBL comprenant entre 5 et 20 personnes par projet d'occupation

Les occupations : un secteur pluriel



De quels occupants parle-t-on ?



PARTIE II

QUELS PRIORITES POUR CES OCCUPATIONS ?

1) Porter par des actes le droit à la ville

- Des espaces qui portent en acte le droit au logement
- Des espaces d'expérimentations politiques et sociaux
- Des espaces s'opposant à des projets urbanistiques problématiques

2) Se rassembler entre lieux d'occupations pour s'entraider



Les priorités pour ces occupations



Le droit à la ville par des actes

- **Le droit à la ville c'est quoi ?**

« Ce droit permet à chaque individu de “ prendre part à la ville telle qu'elle existe, mais aussi à sa production et à sa transformation [et lui donne] le droit de participer à son aménagement, le droit politique de définir la ville, le droit à un environnement sain et aussi [...] le droit à un logement adéquat ou à des transports collectifs accessibles” » (source : Gauthier, E. et al. (2007). *A babord*, 22. « Le droit à la ville »).

Les priorités pour ces occupations



Le droit à la ville par des actes

- **Des espaces qui portent en acte le droit au logement**

Des occupations qui sont débordées par l'explosion du mal-logement

- **4187 personnes mal logées** recensées en novembre 2018 (Strada) dont **759 dormant en rue** (+7,4 % par rapport à 2016)

- Explosion du nombre de personnes vivant en hébergement d'urgence (**+49,1 % au Samu Social**), avec la Plateforme citoyenne (migrants) on atteint le chiffre de **+293,1 % par rapport à 2016**.

LA PRIORITE :

Prise en charge structurelle pour stopper la crise du logement *accessible*.

Sortir le logement du marché (bien commun) OU au minimum réguler les loyers et construire massivement du logement social

Les priorités pour ces occupations



Le droit à la ville par des actes

- **Des espaces d'expérimentations sociaux et politiques**
 - Un lieu d'émancipation
 - Un lieu d'entraide et de solidarité
 - Un lieu ouvert sur la ville et un lieu de rencontres

LA PRIORITE :

Vital de maintenir des espaces comme cela dans la ville. Il faut pouvoir leur laisser une marge de liberté (ne pas trop réglementer) au risque de voir ces modèles disparaître.

Les priorités pour ces occupations



Le droit à la ville par des actes

- **Des espaces s'opposant à des projets urbanistiques problématiques**

- Une réappropriation temporaire des espaces vides centraux en ville (accès aux infrastructures de la ville)

- Une lutte « officielle » contre des projets urbanistiques problématiques (exemple de la Toison d'or en 2000 : occupations de plusieurs maisons s'opposant au projet de centre commercial; création d'un comité de quartier et d'une fête qui existent encore)

PRIORITES :

Se réapproprier les accès à la ville par l'occupation et instaurer un rapport de force avec les grosses structures planifiant les transformations de la ville

Les priorités pour ces occupations

Se rassembler afin de ne pas disparaître

- **Partager les savoir-faire et expérience afin de s'entraider**
- **Créer des événements communs**
- **Mieux communiquer entre elles et porter un discours claire et cohérent face à des préoccupations menaçantes**



Les phrases en italique sont à rediscuter ou à valider

Manifeste pour une réappropriation de la ville par l'occupation de bâtiments vides et abandonnés

INTRODUCTION

En fait de la demande croissante de logement (liée à la démographie), de la hausse des loyers et de la gestion défectueuse des logements sociaux à Bruxelles, se lever et vivre de manière est de plus en plus difficile pour une partie importante de la population.

La crise du logement en quelques chiffres :

- Les loyers ont augmenté plus de 20 % entre 2004 et 2017 et près de la moitié des locataires déboursent entre 41 % et 65 % de leurs revenus pour se loger.
- Les logements sociaux sont en mesure d'accueillir 1 locataire sur huit (contre 1 sur quatre en Wallonie), avec 43 000 messages sur liste d'attente et un délai de 15 ans d'attente.
- La Région a construit 1326 logements sociaux en 12 ans pour la période 2006-2017.
- Il y a entre 15 000 et 30 000 unités de logements inoccupés, 1 million et demi de m² de bureaux vides et des milliers d'unités abandonnées ou devenus des coconites.

De plus, dans un contexte de mondialisation exacerbée où la ville se standardise, se rend attractive et compétitive : on la croissante est poussé à son paroxysme ; et on l'investisseur se et la touriste est divertie au profit de l'habitant ; il est de plus en



PARTIE III

QUELLES PREOCCUPATIONS POUR CES OCCUPATIONS ?

Une préoccupation générale :

Si la finalité de certaines occupations est de porter le droit à la ville par des actes, le contexte actuel tend à mettre à mal cette tentative en limitant les possibilités d'occuper selon ce modèle. Cette limitation se manifeste via :

- 1) La restriction des moyens d'occupations pour certains projets
- 2) Une appropriation politique de l'occupation temporaire à des fins de city marketing



Les préoccupations



La restriction des moyens d'occupation

- **La loi anti-squat, une criminalisation de l'occupation sans accord**

Les conséquences sur les occupants :

- Jusqu'à 1 an d'emprisonnement et un casier judiciaire
- Disparition du principe d'inviolabilité du domicile
- Expulsion prononcée sans jugement



Dans les faits, les nouveaux groupes (et actuels) osent beaucoup moins recourir l'occupation sans accord, qui reste une stratégie importante mobilisables par les occupations de nécessité et militante.

Les préoccupations



La restriction des moyens d'occupation

- **Moins d'accès aux données des propriétaires**

Depuis l'été 2018, l'Administration Cadastre refuse de transmettre les coordonnées des propriétaires de biens vides (suite à la RGPD)

A ce jour, les particulier et les ASBL se voient refuser cet accès, à l'exception de la FÉBUL (arbitraire et flou dans les réponses de l'administration)

PARADOXE, d'un côté nous criminalisons l'occupation sans accord, de l'autre, on bloque l'accès aux informations permettant de contacter les propriétaires de biens vides

Les préoccupations



L'appropriation politique de l'occupation à des fins de city marketing

- **Le concept de city-marketing :**

« La présentation, par la Région, du Plan de développement international (PDI) pour Bruxelles, en 2007, va catalyser le débat sur les enjeux d'une ville internationale. La concurrence mondiale entre centres urbains amène la Région à réorienter les politiques urbaines sur l'attractivité et le *city marketing* de la ville. Ce plan [...], s'appuie sur les standards internationaux de compétitivité : il s'agit de développer des infrastructures aptes à attirer investisseurs étrangers, entreprises et organisations internationales, ainsi que sa clientèle globalisée à hauts revenus [...], en lui offrant des lieux de vie répondant à ses attentes – hôtels, *shopping centers* de luxe, salles de congrès, salles de spectacle... La présentation de ce plan va engendrer la profusion d'espaces de critique ; d'autant plus que la montée des inégalités sociales observées amène de nombreux acteurs associatifs à appréhender la mondialisation de la ville comme un processus de dualisation – un habitant sur quatre vivant aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. » (Carlier L., « De la contestation au compromis : quelle critique dans les mobilisations urbaines à Bxl », *Mouvements*, 2011).

Les préoccupations

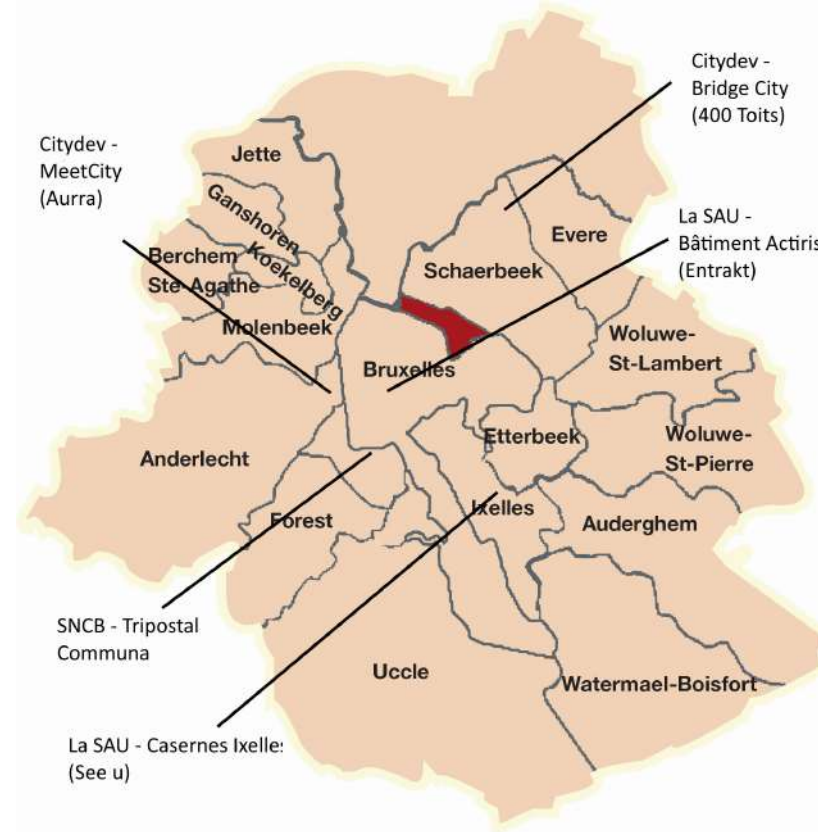


**L'appropriation politique de
l'occupation à des fins de city marketing**

Le lien avec l'occupation temporaire ?

1) La dynamique des appels à projets – 5 projets depuis 2017

- Entre 2000 et 25 000 m²



Les préoccupations



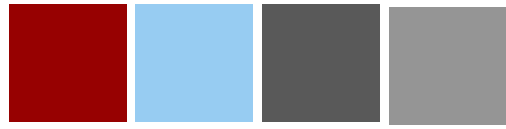
L'appropriation politique de l'occupation à des fins de city marketing

1) La dynamique des appels à projets

Les problématiques :

- projets futurs city-marketing qui ne sont pas questionnés
- les projets temporaires sont « en droite ligne » avec le projet futur
- le logement temporaire est *quasi systématiquement évacué* au profit de l'événementiel, l'entrepreneuriat innovant et les arts (vitrinisation)
- **Métamorphose des acteurs de l'occupation** (professionnalisation, langage des pouvoirs publics et propriétaires, dossiers administratifs) entraînant **une compétition et une dualisation** entre les *occupations culturelles et lucratives* d'un côté; entre les *occupations de nécessité et militante* de l'autre.

Les préoccupations



L'appropriation politique de l'occupation à des fins de city marketing

2) La labellisation de l'occupation à finalité sociale (OTFS)

- Tentative de la Région de définir un label offrant un certain nombre d'avantages (pour l'instant, dérogation à un permis urbanistique)

Ce qui pose problème :

- **Ambiguïté dans le terme "finalité sociale"** appropriable par n'importe qui. Renvoie entre autre à une notion d'assistanat de la pauvreté >< aux valeurs d'entraide et de solidarité active de certaines occupations
- **Renforce un fossé** entre des acteurs privilégiés (ASBL et/ou entreprises sociales, subsidiées) et les occupations non reconnues par les pouvoirs publics (parce choix ou par manque de moyens)

En guise de fin



Ce qui est désiré :

a) Pour l'ensemble de Bruxelles

- **Une autre vision de la ville** (moins de city marketing) et **une prise en compte des réalités sociales de Bruxelles**
- **Des mesures structurelles fortes** pour lutter **contre la crise du logement accessible**

b) Pour l'occupation temporaire :

- De l'occupation pour **loger directement des personnes**; un moyen pour **véhiculer le droit à la ville**
- **Une dynamique d'appels à projets différente** (du logement temporaire; de l'accès aux espaces aux projets d'occupations de nécessité et militant)
- **Pas de labellisation de l'occupation temporaire**, afin de ne pas entraîner une dualisation inégale entre des acteurs privilégiés et des acteurs relégués
- **Un maintien de zones de liberté** afin de proposer des espaces d'expérimentations dans la ville par des occupations temporaires